

Communiqué n° 27 du 25 août 2021

## **ARBORICULTURE**

### **CONTROLE A LA RECOLTE FRUITS A PEPINS**

La récolte a débuté dans les vergers de poires et de pommes. C'est le bon moment pour contrôler les attaques de différents ravageurs et d'évaluer l'efficacité des stratégies de lutte. Ces contrôles permettent également de préparer celles de la saison à venir. Parmi les ravageurs à surveiller, on peut citer :

- le carpocapse des pommes et des poires, le capua et la petite tordeuse des fruits : seuil de 1%
- l'hoplocampe: seuil de 3 à 5%
- les punaises des fruits, la cochenille farineuse: merci de nous contacter en cas de dégâts

### **COCHENILLE FARINEUSE**

Lors des contrôles, nous observons la présence de nymphes sur feuilles et sur fruits. Les premiers mâles de la 2<sup>ème</sup> génération ont été capturés dans notre réseau de piégeage, ce qui nous laisse supposer que les premières femelles sont présentes. Selon les prévisions du modèle, le pic de présence de ces dernières sera atteint le 6 septembre.

Si vous récoltez des fruits infestés, les caisses, palox, ... le sont également ! Il est donc très important de les nettoyer (nettoyage à l'eau chaude haute pression ou minimum 24 h au congélateur à -18°C) avant de les réutiliser.

## **VITICULTURE**

### ***DROSOPHILA SUZUKII***

Les conditions météorologiques actuelles sont favorables à l'activité de *D. suzukii*. Toutefois le niveau des populations dans le vignoble reste à ce jour faible (comparaison du piégeage des adultes des 6 dernières années). A ce stade, il est encore trop tôt pour prédire le risque d'infestation de l'insecte. Etant donné que la femelle pond ses œufs dans des fruits en phase de maturation, ce sont les conditions à 14 jours des vendanges qui seront déterminantes.

#### Rappel des mesures prophylactiques :

- défeuillage raisonné de la zone des grappes et élimination des adventices à proximité des raisins;
- dégrappage avant véraison ou élimination de la parcelle des grappes contenant du sucre;
- protection efficace du raisin contre les oiseaux, les guêpes et les abeilles (agents potentiellement responsables de la piqûre acétique) : la pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm) montre une excellente efficacité;
- élimination régulière des foyers de pourriture acide;
- maintien d'un enherbement court réduisant l'humidité dans la zone des grappes. Il est recommandé de faucher l'herbe dans les vignes en pleine véraison. Cette mesure est également applicable dans l'ensemble de la surface pour les vignes enherbées SPB qualité II;
- maintien du vignoble dans son ensemble le plus propre possible, en ramassant régulièrement les fruits abîmés ou surmaturés dans le vignoble et les alentours immédiats.



## **FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX**

A la véraison il est temps de protéger vos cultures sensibles des dégâts d'oiseaux. Lors de la pose de filets de protection, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères : préférer les filets de couleur claire et voyante, ne pas laisser traîner au sol les excédents de filet, contrôler régulièrement l'état des filets et si nécessaire les réparer et libérer les animaux capturés. Enfin, les filets doivent être évacués du vignoble sitôt la parcelle vendangée.

L'utilisation de filets latéraux présente une excellente efficacité tout en réduisant fortement le risque de piégeage des animaux.

Service cantonal de l'agriculture